

DA 480 – 19.11

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 17 décembre 2019

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 445'000.00 POUR L'ACHAT DE DEUX GRANDS TOBOGGANS, D'UN PETIT TOBOGGAN, D'UN JEU D'EAU ET D'UNE BÂCHE D'OMBRAGE POUR LA PISCINE DU LIGNON

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'adoption, le 13 novembre 2018, de la motion M 360 – 18.11 « On s'amuse à la piscine du Lignon ! » ;

vu la nécessité de procéder à l'acquisition de toboggans, d'un petit toboggan, d'un jeu d'eau et d'une bâche d'ombrage pour la piscine du Lignon ;

vu le rapport de la commission des sports du 13 novembre 2019 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 22 OUI et 9 abstentions,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 445'000.00 destiné à l'achat de deux grands toboggans, d'un petit toboggan, d'un jeu d'eau et d'une bâche d'ombrage pour la piscine du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 445'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette prévue de CHF 445'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.33 dès l'utilisation du bien estimée à 2020.

